



Avertissement



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**
No 10 – 15 juillet 2011

EN BREF :

- Situation générale.
- Carotte : taches foliaires abondantes dans les champs hâtifs, charançon encore à traiter.
- Céleri : punaise terne stable, premiers cas de tache cercosporéenne, cœur noir à la hausse.
- Laitue : montaison, brûlure de la pointe à la hausse, arrivée de pucerons en grande quantité sur certaines fermes, tache bactérienne et pourriture basale en progression.
- Oignon : population élevée de thrips dans certains champs, début de pourriture bactérienne, présence de la pourriture blanche.
- Ail et poireau : captures de la teigne élevées, dates d'intervention révisées.

SITUATION GÉNÉRALE

Les précipitations reçues cette semaine (du 7 au 13 juillet) ont encore touché les régions et les localités de manière très inégale aussi bien en termes de fréquence que de quantité. Les régions qui, dans l'ensemble, ont été les moins gâtées (moins de 10 mm) sont la Montérégie (Est et Ouest), la Mauricie et le Bas-Saint-Laurent. On doit donc recourir à l'irrigation sur certaines fermes. Un suivi rigoureux du taux d'humidité du sol est requis à ce temps-ci de l'année étant donné qu'avec les chaleurs, les sols peuvent s'assécher très rapidement. On a encore eu quelques journées de forte chaleur ($\geq 30^\circ\text{C}$), les 10 et 11 juillet dans le sud de la province.

CAROTTE

Taches foliaires

Les taches foliaires (*Cercospora* et/ou *Alternaria*) sont relativement abondantes dans les premiers champs semés en Montérégie et dans Lanaudière. Dans Lanaudière, on observe aussi davantage de taches sur certaines variétés qui sont probablement plus sensibles aux taches foliaires. Habituellement, les champs où de la carotte a été cultivée l'année précédente (absence de rotation) sont davantage affectés par les maladies foliaires. Pour le moment, ces maladies n'ont pas encore été observées dans la région de Québec (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches).

On recommande de débiter les traitements fongiques lorsque le rang de carotte couvre une largeur de plus de 30 cm (rang à demi fermé en sol organique) et qu'il y a plus de 25 % des plants qui ont au moins une tache sur une des feuilles intermédiaires. Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention sur les brûlures foliaires de la carotte présentée dans l'avertissement [No 10](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf) du 15 juillet 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn05.pdf>).



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 

Charançon

La période d'activité des charançons s'éternise. Bien que l'on capture très peu de charançons sur la plupart des sites (Montérégie-Ouest et Lanaudière), le nombre de captures reste parfois assez élevé sur certains autres. **Par précaution, dans les champs où aucun piégeage n'est effectué, il faut donc continuer les traitements.** Le bulletin d'information permanent **No 01** du 4 mai 2007 présente la stratégie de lutte contre ce ravageur (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01tn07.pdf>).

CÉLERI

Punaise terne

La situation demeure stable en ce qui concerne cet insecte. Continuez de suivre vos champs de près. Les seuils d'intervention contre la punaise sont présentés dans l'avertissement **No 04** du 3 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn11.pdf>).

Tache cercosporéenne

Des symptômes de tache cercosporéenne ont été observés dans 2 champs de céleri en Montérégie-Ouest. Les taches sont grises à brunâtres, relativement grosses et ont une texture sèche. De plus, elles n'ont habituellement pas de marge bien définie. Bien que la tache cercosporéenne soit habituellement moins agressive que la tache septorienne (l'autre maladie fongique d'importance dans le céleri) comme cette dernière, elle nécessite un suivi phytosanitaire rigoureux.

Voici les recommandations de base pour la lutte contre les taches foliaires septorienne ou cercosporéenne dans le céleri :

- Débuter les traitements fongicides dans tous les champs de la ferme, que la maladie y soit présente ou non.
- Répétez les traitements aux 7 jours si l'humidité à l'intérieur du feuillage demeure élevée.
- Circulez le moins possible dans les champs lorsque le feuillage est humide.
- Commencez toujours, lors des opérations culturales (pulvérisation, désherbage, etc.), par les champs sains et terminez par les champs les plus affectés. Les déplacements de la machinerie représentent le principale mode de dissémination de la maladie d'un champ à l'autre.

Carences

On rapporte la présence de symptômes de cœur noir (carence en calcium) dans certains champs de céleri et de céleri-rave en Montérégie-Ouest. Dans un champ (céleri-rave sur sol minéral léger), on a même noté que, sur plusieurs plants, la nécrose avait atteint le point de croissance, ce qui signifie que ces plants seront perdus. De légers symptômes de gerçure du pétiole sont aussi observés dans certains champs.

Si possible, irriguez vos champs de manière à maintenir un taux de croissance le plus égal possible et intervenez avec du calcium foliaire (prévention du cœur noir) lors des poussées de croissance. Faites vos traitements préventifs avec le bore (prévention de la gerçure du pétiole) aux stades 15 et 30 cm de hauteur du céleri et du céleri-rave. Si vous commencez à observer des symptômes de gerçure du pétiole, intervenez avec des traitements foliaires supplémentaires.



LAITUE

Montaison (montée à la graine prématurée)

Les températures chaudes des 10 derniers jours ont affecté le développement des laitues faisant en sorte que l'on observe maintenant de la montaison dans plusieurs champs de laitue romaine et feuille en Montérégie. Examinez le point de croissance de vos laitues pour vous assurer que la montaison n'a pas débuté. Le feuillage des laitues romaines devient aussi davantage bleuté lorsque celles-ci sont prêtes à monter à la graine. Si la montaison n'est pas trop avancée, une récolte rapide du champ est souvent possible. Les laitues seront plus petites, mais quand même commercialisables. Généralement, on considère qu'une laitue est invendable lorsque la longueur de la tige est supérieure au tiers de la longueur totale de la laitue.

Si vous désirez obtenir plus d'information sur la montaison prématurée des légumes, consultez le texte suivant sur Agri-Réseau :

<http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/La%20montaison%20pr%20a9matur%20a9e%20des%20l%20gumes.pdf>.

Brûlure de la pointe

On observe de plus en plus de dommages de brûlure de la pointe (tip burn). Les températures élevées et le sol qui tend à s'assécher favorisent ce désordre relié à la circulation du calcium dans la plante. Attention aux champs de chicorée, de laitue feuille et de laitue romaine qui approchent de la maturité. Si possible, irriguez vos champs de manière à maintenir un taux de croissance le plus égal possible et **intervenez avec du calcium foliaire lors des poussées de croissance.** Au besoin, vous pouvez consulter la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 04** du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).

Insectes

On a observé l'arrivée de pucerons incluant le *Nasonovia* parfois en grande quantité sur certaines fermes en Montérégie. Continuez de faire un suivi rigoureux de vos champs. Dans les régions plus à l'est (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Saguenay-Lac-Saint-Jean), les pucerons commencent tout juste à se répandre. Ils sont peu nombreux et l'espèce *Nasonovia* n'est pas présente.

La situation demeure stable en ce qui concerne la **punaise terne**, mais l'insecte continue de représenter une menace sérieuse en Montérégie. L'insecte est encore peu présent dans l'est. La **fausse-arpenteuse du chou** ferait encore des dommages, mais très peu de champs semblent affectés. La **cicadelle** est encore fréquemment observée en Montérégie, mais ne cause pas de pertes vu la rareté de la jaunisse de l'aster.

Mildiou

La maladie n'a pas progressé significativement depuis la semaine dernière. Au besoin, revoyez l'avertissement **No 09** du 7 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09tn11.pdf>).



Taches bactériennes

Les taches foliaires reliées à *Pseudomonas* et *Xanthomonas* continuent de progresser et on en retrouve maintenant sur plusieurs fermes. Au besoin, consultez l'avertissement **No 03** du 26 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a03tn11.pdf>).

Pourriture basale (Rhizoctonie)

On note une augmentation significative des dommages reliés à la **pourriture basale** (*Rhizoctonia*) dans plusieurs champs en Montérégie-Ouest. Les laitues de type pommé sont davantage affectées. Il faut rappeler que cette maladie, favorisée par des conditions chaudes et humides, avait causé beaucoup de dommage l'an dernier. Certains fongicides sont homologués pour lutter contre la pourriture basale, mais comme il faut les appliquer en prévention, bien avant l'apparition des symptômes et sans savoir si les conditions climatiques subséquentes favoriseront la maladie, leur utilisation reste toujours difficilement justifiable au point de vue économique. Le dernier point de l'avertissement **No 09** du 8 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09tn10.pdf>) résume l'essentiel de l'information concernant cette maladie.

OIGNON

Thrips

On note une forte augmentation du nombre de thrips dans plusieurs champs d'oignon dans Lanaudière et dans certains champs en Montérégie-Ouest. Dans certains cas, le seuil d'intervention qui est maintenant de 1 thrips par feuille est largement dépassé. Il est très important d'intervenir rapidement contre les thrips (dès l'atteinte du seuil) sinon vous risquez de perdre le contrôle.

Pour la lutte contre les thrips, il est essentiel de faire une rotation au niveau des insecticides utilisés. Plusieurs essais effectués aux États-Unis durant les dernières années ont montré qu'on avait même avantage à **utiliser en rotation un maximum de produit (plus de deux) appartenant à des groupes chimiques différents**. Au Canada, les produits disponibles pour 2011 appartiennent à trois groupes : 1B, 3 et 5 pour le Delegate obtenu en homologation d'urgence. Une bonne rotation de produits pourrait, par exemple, inclure les insecticides suivant : Dibrom (Gr. 1B), Matador (Gr. 3) et Delegate (Gr. 5). La liste des insecticides homologués dans l'oignon est présentée dans le bulletin d'information **No 03** du 22 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn11.pdf>).

Utilisez beaucoup d'eau (au moins 500 litre à l'ha) et, si possible, traitez le matin sur la rosée. Un volume d'eau élevé permet à l'insecticide de rejoindre les thrips cachés dans les minces espaces à la base des feuilles. Le texte intitulé « Thrips de l'oignon : quelques pistes pour accroître l'efficacité des traitements » fournit d'autres informations utiles concernant la répression des thrips : <http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Thrips%20de%20l'oignon%202010%20Mario%20.pdf>

Brûlure de la feuille (*Botrytis*)

Le Botrytis n'a pas progressé durant la dernière semaine. Continuez les traitements préventifs.



Pourriture bactérienne

Quelques symptômes de pourriture bactérienne sont observés dans certains champs d'oignon jaune en Montérégie-Ouest. Pour le moment, le nombre de plants affectés demeure faible. Continuez de suivre de près les champs affectés afin de noter toute progression de la maladie.

Afin de prévenir la propagation de la pourriture bactérienne, l'utilisation d'un fongicide à base de cuivre (ex. : oxychlorure de cuivre) est parfois recommandé. Certaines recherches indiquent toutefois que ce traitement serait peu efficace. Pour plus de détails concernant l'identification et la lutte contre cette maladie, consultez l'avertissement **No 07** du 22 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a07tn06.pdf>).

Mouche de l'oignon

On capture encore des mouches et certaines portent des œufs (Agriculture Canada à Sainte-Clotilde). On pense que, finalement, il n'y aura pas de creux cette année entre la première et la deuxième période de ponte. Selon les modèles de prévision, on débiterait maintenant la deuxième génération (Montérégie-Ouest).

Mildiou

Un troisième cas de mildiou, toujours dans l'oignon vert, a été rapporté cette semaine en Montérégie-Ouest. Les producteurs concernés doivent traiter les champs affectés de même que les champs voisins. Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'avertissement **No 08** du 30 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08tn11.pdf>).

Pourriture blanche

Quelques plants présentant des symptômes de pourriture blanche ont été observés dans certains champs d'oignon jaune en Montérégie. Cette grave maladie de l'oignon est causée par un pathogène (*Sclerotium cepivorum*) capable de survivre dans le sol sous forme de sclérotés pendant plusieurs années. Elle n'est heureusement présente que chez un petit nombre de producteurs. Lorsque les conditions favorisent cette maladie, elle peut entraîner des pertes importantes. Il n'existe actuellement aucune mesure curative économiquement rentable permettant de réprimer ce champignon. La lutte contre la pourriture blanche repose donc sur l'application de mesures préventives et de certaines méthodes physiques. Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'avertissement **No 08** du 29 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08tn06.pdf>).

Un produit, le DADS, a toutefois été homologué l'an dernier pour lutter contre la pourriture blanche. Ce produit appliqué au sol lorsqu'il n'y a pas d'alliums dans le champ stimule la germination des sclérotés. Le champignon meurt par la suite étant donné qu'il n'y a pas de plante hôte sur laquelle il peut se nourrir. Les informations de base concernant cette homologation sont présentées dans le bulletin d'information **No 01** du 9 juin 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01tn10.pdf>).



AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Étant donné que les captures ont encore augmenté cette semaine sur plusieurs sites des régions du sud de la province alors que selon le modèle on devait s'attendre à une légère baisse, les dates d'interventions ont été rajustées pour les sites où il n'y a pas de piégeage. **Contrairement à ce qui avait été mentionné la semaine dernière concernant un vol plus court que la normale, il semble en fait qu'on aura un vol normal, mais simplement un peu plus tardif que ce qui était prévu par le modèle.** Des dates pour les deux stratégies possibles, à 1 ou 2 traitements, sont donc aussi proposées.

Stratégie d'intervention

Sur les fermes où du piégeage est effectué, intervenez 8 à 10 jours après qu'un nombre significatif de teignes ait été capturé (début évident de la période d'activité des papillons) et une seconde fois de 12 à 14 jours plus tard. Lorsqu'on ne veut faire qu'un seul traitement, on intervient 8 à 10 jours après la date où le plus grand nombre de papillons a été capturé dans les pièges (pic d'activité des papillons).

Pour les producteurs qui ne font pas de piégeage, le tableau ci-dessous présente les dates d'intervention proposées selon les régions. Il est aussi important de prendre en considération le microclimat propre à chaque site et d'ajuster la date de traitement en conséquence.

– Montérégie-Ouest	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 8 et 20 juillet▪ Avec 1 traitement : 14 juillet
– Outaouais, Basses-Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Centre-du-Québec, Montérégie-Est et Estrie	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 16 et 28 juillet▪ Avec 1 traitement : 22 juillet
– Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 22 juillet et 3 août▪ Avec 1 traitement : 28 juillet

Insecticides disponibles :

En plus du MATADOR, le SUCCESS est maintenant homologué pour lutter contre la teigne dans le poireau, l'oignon vert, la ciboulette et tous les alliums dont on consomme le feuillage. Les producteurs biologiques disposent aussi maintenant d'un outil de lutte puisque le ENTRUST, l'équivalent bio du SUCCESS, est lui aussi homologué sur ces cultures.

Dans l'ail et l'oignon sec, seul le MATADOR est homologué contre la teigne. Cependant, si vous devez intervenir contre les thrips, notez que les divers insecticides actuellement homologués contre cet insecte seront également efficaces contre les teignes présentes.



Voici d'autres points à prendre en considération en ce qui a trait aux traitements :

- Traitez seulement les champs dans lesquels les larves ont causé des dommages significatifs par le passé (sites à risque). La présence d'une quantité significative de dommages causés par la génération précédente est aussi un bon indice qu'il faudra intervenir.
- **Utilisez beaucoup d'eau (500 à 1000 L à l'hectare)**, de manière à rejoindre les jeunes larves qui auront commencé à s'enfoncer dans le feuillage.

Pour plus de renseignements concernant la teigne du poireau, consultez le bulletin d'information **No 03** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf>) du 7 juillet 2006.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur carotte-céleri-laitue-oignon...
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Maripier Mercier, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 10 – carotte, céleri, laitue... – 15 juillet 2011

